

**Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du lundi 05 novembre 2018**

Le lundi 05 novembre 2018, s'est réuni à 20 h 00, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, lundi 29 octobre 2018.

Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres en exercice : 25

Etaient présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET.

Absent(s) excusé(s) :

Alain GUILLEMIN.

Présentations :

- Voie de liaison giratoire des Cochardières,
- La stratégie d'attractivité et de la marque.

B_18_11_05_001-FINANCES - SOUTIEN DE LA METROPOLE AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES OU SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une participation de 2.000€ à la Société d'Horticulture de Touraine (SHOT).

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_002-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENGAGEMENT AU DISPOSITIF REGIONAL DE PROSPECTION NATIONALE.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de s'engager auprès de DEVUP sur la prestation proposée par le cabinet GEOLINK pour un montant de 5.000 € TTC pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_003–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FRENCH TECH LOIRE VALLEY - PARTICIPATION AU WEB SUMMIT A LISBONNE DU 5 AU 8 NOVEMBRE 2018.

Rapporteur : Monsieur Thibault COULON, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec DEV'UP et le GIP Loire&Orléans Eco, la convention relative à la participation au Web Summit qui aura lieu à Lisbonne, du 5 au 8 novembre 2018, précisant les modalités de versement d'une participation financière à DEV'UP de 17 000 € maximum pour la location du stand French Tech Loire Valley, et tout document s'y rapportant.

- **APPROUVE** la prise en charge par Tours Métropole Val de Loire des dépenses annexes liées à la participation au Web Summit 2018.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_004–TOURISME - DEVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE L'ASSOCIATION DES BATELIERS DU CHER A SAVONNIERES POUR 2018.

Rapporteur : Monsieur Christophe BOUCHET, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à l'association des Bateliers du Cher une subvention exceptionnelle d'investissement de 10 000 € au titre de l'année 2018 : 5 000 € pour la mise aux normes de la charrière « La Belle Passante » et 5 000 € pour le renouvellement d'un moteur sur le bateau de type pillard, les deux bateaux étant homologués pour le transport de passagers.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_005–HABITAT - FINANCEMENT DE 13 LOGEMENTS PLUS ET 3 LOGEMENTS PLAI (CONSTRUCTION NEUVE EN V.E.F.A.) - PIERREVAL MONCONSEIL - TOURS - PROGRAMMATION 2017 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLUS-PLUS FONCIER-PLAI-PLAI FONCIER) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 702.364,00 € à Tours Habitat O.P.H., pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.404.728,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 82486 constitué de quatre lignes du Prêt.

- Prêt PLUS : 786.559,00 €
- Prêt PLUS FONCIER : 413.000,00 €
- Prêt PLAI : 121.169,00 €
- Prêt PLAI FONCIER : 84.000,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLUS - 5236381

- montant du prêt : 786.559,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLUS FONCIER – 5236380

- montant du prêt : 413.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLAI - 5236379

- montant du prêt : 121.169,00 €
- durée de la période d'amortissement : 40 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A
- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

PLAI FONCIER - 5236382

- montant du prêt : 84.000,00 €
- durée de la période d'amortissement : 50 ans
- échéances : annuelles
- Index : livret A

- taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 13 logements sociaux PLUS et 3 logements sociaux PLAI dits « Résidence Pierreval » situés à Tours (37100),

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Tours Habitat O.P.H. dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Madame la Vice-présidente déléguée à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_006-HABITAT - APPROBATION DE L'ACCORD COLLECTIF DÉPARTEMENTAL 2019-2021.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT, vice-présidente.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'accord collectif départemental 2019-2021,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord collectif intercommunal et les pièces afférentes à cette délibération,

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_007–HABITAT - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

Rapporteur : Monsieur Philippe CLEMOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué aux Gens du Voyage à signer la convention annexée, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- **DECIDE** de percevoir au titre de l'année 2018 la recette résultant de l'aide financière de l'Etat dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage existantes.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_008–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE VEOLIA ET FREE MOBILE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'installation d'antennes relais sur les châteaux d'eau de Rochecorbon et de Druye.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions d'occupation du domaine public.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_009–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES D'ART BAUDOT, MAUPAS ET TOUCHES ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET COFIROUTE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention, définissant la répartition ainsi que les responsabilités techniques et financières de gestion de ces trois ouvrages d'art de rétablissement des voiries métropolitaines situées sur la commune de Chambray-lès-Tours,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_010–INFRASTRUCTURES - CONVENTIONS AMIABLES DE REPRISE DE BRANCHEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE, DE REPRISE DE RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS ET D'IMPLANTATION DE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE FONDETTES.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions relatives à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_011–INFRASTRUCTURES - SAINT AVERTIN - IMPASSE SADI CARNOT- CONVENTIONS RELATIVES A LA DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de l'impasse Sadi Carnot à Saint-Avertin, et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 63 465.22 € HT pour le réseau de télécommunication et à 15 192.32 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_012–INFRASTRUCTURES - CONVENTION DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE CD 39, "LA FOSSE NOIRE" A SAINT AVERTIN AU PROFIT D'ENEDIS.

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de servitude devant être conclue avec ENEDIS,

- **ACCEPTE** la compensation forfaitaire et définitive d'un montant de vingt euros, lors de l'établissement de l'acte notarié,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention, l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à la présente délibération,

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_013–INFRASTRUCTURES - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE RELATIVE A LA CONTINUITÉ DU TRAITEMENT HIVERNAL DES VOIES DEPARTEMENTALES ET METROPOLITAINES POUR LA PERIODE 2018/2019 (26 NOVEMBRE 2018 AU 4 MARS 2019).

Rapporteur : Monsieur Frédéric AUGIS, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention relative aux limites d'entretien afférentes au traitement hivernal des routes entre Tours Métropole Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire telle qu'annexée à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces afférentes.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_014–POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE GARAGE SOLIDAIRE SOLIDARAUTO.

Rapporteur : Monsieur Wilfried SCHWARTZ, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion de la convention de partenariat avec l'association Solidarauto37,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_015–DEVELOPPEMENT DURABLE - ACQUISITION DE PARCELLES SISES LES ILES NOIRES SUR LA COMMUNE DE LA RICHE AUPRES DE M DROUET.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles AE 10, AE 11 et AE 12 pour une superficie totale de 1 870 m², sises les Iles Noires sur la commune de la Riche, au prix net vendeur de 2 805 €, auprès de M DROUET Serge, demeurant 10 rue Tolbiac à TOURS 37 000.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_016–DEVELOPPEMENT DURABLE - ACQUISITION AUPRES DE L'INDIVISION MOLLET-BRISSET D'UN TERRAIN SIS "LE MARAIS" A NOTRE DAME D'OE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir auprès de l'indivision MOLLET-BRISSET, composée de MME Isabelle MOLLET-DESHOUILLIERES demeurant à Châtelleraut (86100) 17 rue de Sully et M. Raymond MOLLET, demeurant à Notre Dame d'Oé, 26 rue Marguerite Yourcenar, une emprise d'environ 9 711 m², issue de la parcelle AR 1 (parcelles identifiées b, c sur le plan cadastral), au prix net vendeur de 30.000 €,

- **DECIDE** de constituer une servitude de passage à pied, en voiture et de réseaux sur la parcelle identifiée c) sur le plan cadastral, d'une superficie de 250 m², au profit de la parcelle identifiée a), sur le plan cadastral, d'une superficie de 1 824 m², sans versement d'indemnité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_017–EAU - ASSAINISSEMENT - DEMANDE D'ABROGATION DE L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT CREATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES ET CAPTAGE D'EAU POTABLE LIEU DIT "MONT GUERRE" SUR LA COMMUNE DE ROCHECORBON.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE** l'abrogation de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1996 annexé au présent acte,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager toutes démarches et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B_18_11_05_018–EAU - ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES A L'ATTENTION DES AMENAGEURS EN ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE - RETROCESSION DES RESEAUX.

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président.

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le contenu de chacun des cahiers des charges relatifs aux caractéristiques à respecter concernant les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en cas de rétrocession à la Métropole de ces réseaux, par un aménageur.

- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou le Vice- Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Vote à l'unanimité.

Le Directeur Général des Services,



Saud. M

Frédéric BAUDIN-CULLIERE